

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 17 (1937)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel  
de la

Chambre de Commerce suisse en France  
16, Avenue de l'Opéra

Avril 1937

Paris-I<sup>er</sup> Dix-septième Année, — N° 4

Téléphone :  
Opéra 15.80  
Adresse télégraphique :  
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite  
au Bulletin mensuel de la Chambre de  
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.  
Abonnement annuel : 30 fr.  
(argent français)  
Chèques postaux Paris 32.44

## SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE :	
L'ORDRE SOCIAL NOUVEAU	
Conférence de M. Jean-Marie Musy.....	61
DEUXIEME PARTIE :	
DOCUMENTATION GENERALE	
La Suisse à l'Exposition Internationale de Paris en 1937, par M. Robert de Traz, Chargé du Service de Presse, près du Commissariat Général Suisse.	71
Chiffres, faits et nouvelles.....	73
Renseignements utiles à qui voyage.....	79

## PREMIÈRE PARTIE :

# L'ORDRE SOCIAL NOUVEAU

## CONFÉRENCE DE M. JEAN-MARIE MUSY

Conseiller National et Ancien Président de la Confédération Helvétique

prononcée le 1<sup>er</sup> mars 1937, devant les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France,  
réunis à l'occasion de leur 19<sup>e</sup> Assemblée générale.

### INTRODUCTION DE M. BRANDT

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Tout à l'heure, à notre assemblée générale, M. le Ministre a dit avec une autorité que je ne saurais avoir, l'honneur que notre compagnie ressentait du fait que vous aviez bien voulu accepter de venir aujourd'hui participer à notre dîner, le présider et prendre la parole à la fin de celui-ci.

Nous saluons en vous l'homme qui, pendant 14 ans, a dirigé les finances de notre pays, l'homme qui a été deux fois revêtu de la plus haute magistrature de notre Confédération Helvétique, l'homme qui, après avoir quitté, de sa propre volonté, le gouvernement, est redescendu dans l'arène pour combattre, à titre de conseiller national, le bon combat. (*Applaudissements.*)

Nous apprécions d'autant plus le fait que vous êtes ici aujourd'hui, qu'en étant des nôtres vous manquez l'ouverture de la session du Parlement Fédéral. Entre différentes dates, Monsieur le Pré-

sident, vous avez choisi celle du 1<sup>er</sup> mars, et je me demande si en la choisissant vous vous êtes rendu compte du plaisir que vous faisiez à ceux qui, parmi nous, sont des Neuchâtelois... (*Applaudissements.*) ressortissants de ce canton auquel vous avez si souvent prodigué des preuves d'intérêt et qui vous aime bien. Pour nos amis français qui ne connaissent pas les particularités de notre histoire, je dirai qu'il y a 89 ans aujourd'hui que, descendus des plateaux du Jura, nos grands-pères et arrière-grands-pères sont venus dans la ville de Neuchâtel et ont bouté dehors le représentant du prince suzerain qui n'était autre que le roi de Prusse... (*Applaudissements.*) Car notre petit canton de Neuchâtel, tout en faisant partie de la Confédération suisse depuis 1815, était, contrairement aux vingt et un autres cantons une principauté; et depuis 1848, tous les 1<sup>er</sup> mars, Neuchâtelois de Suisse et Neuchâtelois de l'étranger, nous fêtons cet anniversaire qui nous a définitivement libérés d'une suzeraineté étrangère et qui nous fait vivre sous le régime de